ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emblèmes

Question écrite n° 111706

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le coût de l'achat et de l'entretien des drapeaux tricolores par les associations d'anciens combattants. Leurs présences sont indissociables des différentes cérémonies de commémoration qui rythment chaque année civile. Les associations d'anciens combattants, dont les budgets sont particulièrement modestes, éprouvent régulièrement de sérieuses difficultés pour les faire réparer ou pour en acquérir de nouveaux. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre au nom du devoir de mémoire, pour aider les associations d'anciens combattants.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que, par délibération du 5 mars 2002, les membres du collège de l'OEuvre nationale du Bleuet de France, gérée par l'Office national des anciens combattants (ONAC), ont décidé d'attribuer une subvention de 150 euros pour l'achat, et de 80 euros pour la restauration, d'un drapeau à certaines catégories d'associations patriotiques. Il s'agit des associations déclarées d'anciens combattants et de victimes de guerre, de titulaires de distinctions honorifiques françaises, d'anciens militaires, de sapeurs-pompiers, de policiers et, par extension, de gardes champêtres, communaux et intercommunaux, ainsi que des associations oeuvrant pour la mémoire combattante ou la sauvegarde du lien entre le monde combattant et la Nation, et de celles participant à la protection civile (sauveteurs secouristes, hospitaliers, Croix-Rouge). Les demandes de subvention peuvent être formulées par les associations nationales, régionales, interdépartementales ou départementales et les associations locales ou cantonales autonomes. Les sections locales ou cantonales affiliées à des associations départementales sont exclues de ce dispositif. Ces demandes doivent être adressées au service départemental de l'ONAC du siège social de l'association requérante.

Données clés

Auteur : M. Daniel Boisserie
Circonscription : Haute-Vienne (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 111706
Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12307
Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3544